

La campagne d'information et de sensibilisation a touché un public encore bien plus large. Une campagne de communication incitant les citoyens à consulter les résultats des Ateliers et les fiches de vulgarisation vient d'ailleurs de commencer.

L'ensemble des résultats et des avis est accessible sur le site internet www.lesateliersduterritoire.be.

Pour rappel, la mise en place des Ateliers du territoire visait les objectifs suivants :

- permettre aux « citoyens sensibilisés » de proposer au ministre des orientations relatives à une nouvelle politique d'aménagement du territoire ;
- renforcer le lien entre l'autorité publique et la population ;
- sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux du 21^e siècle, à leurs conséquences en termes de gestion du territoire et à l'impact des comportements individuels. Par rapport à l'éducation à l'environnement, la sensibilisation en aménagement du territoire n'en est qu'à ses débuts.

Ces objectifs sont largement atteints.

Comme vous le dites bien, les Ateliers ont suscité des attentes importantes, qu'il ne faut pas décevoir.

Lors de la séance de clôture, j'ai déjà eu l'occasion de faire un premier retour sur les résultats des Ateliers, en identifiant :

- les parties de ma politique qui ont été confortées par les réflexions menées dans les Ateliers et qui pouvaient être davantage développées ;
- les volets qui devaient manifestement être approfondis, dont la prise en compte de la ruralité, sur laquelle nous reviendrons tout de suite ;
- des incompréhensions à lever.

De manière plus générale, si les Ateliers du territoire ont produit, comme je l'ai dit, des résultats très intéressants, il s'avère néanmoins nécessaire de les évaluer et d'identifier leurs limites. Comme toute opération de ce type, elle a par exemple touché un public assez averti et majoritairement universitaire. J'entends mener à bien, avec les opérateurs du secteur, un travail de réflexion pour sensibiliser à la matière les milieux qui ont été moins représentés, à savoir les jeunes ou les publics socialement moins favorisés.

Les propositions que je présenterai dans les prochains mois au gouvernement, relatives à l'actualisation du SDER, à la révision du CWATUPE ou encore à la détermination précise des noyaux d'habitat, intégreront les principaux résultats de ces Ateliers.

Ces résultats peuvent également enrichir les débats de cette commission.

Je me dois de rappeler que la sensibilisation constituait un des huit objectifs du SDER de 1999. Cet objectif avait, jusqu'à présent, été peu rencontré. Même s'ils sont maintenant formellement clôturés, les Ateliers du territoire constituent pour moi le début d'un processus.

Chaque fois que j'en ai l'opportunité, je sensibilise et vulgarise au mieux sur les enjeux et les mesures à prendre. La détermination des noyaux d'habitat, la densification ou encore la politique d'implantation en matière d'éoliennes, de carrières, de zones d'activité nécessitent un travail de fond.

La réforme du CWATUPE nécessitera une information en profondeur, préalable à son entrée en vigueur.

À moyen terme, j'épinglé également deux rendez-vous cruciaux en matière de sensibilisation et de participation, à savoir l'enquête publique sur la révision du SDER, fin 2012, et le renouvellement des CCATM, début 2013.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Je suis assez ravie de la réponse. J'en extrairai une partie en particulier, à savoir que c'est le début d'un processus. M. le Ministre a donné différents éléments et je ne manquerai pas de revenir sur le sujet.

**QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. HENRY,
MINISTRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES ENJEUX DE LA RURALITÉ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les enjeux de la ruralité ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors de la présentation, ce 28 octobre, de la synthèse des résultats des Ateliers du territoire, un enjeu m'est apparu prégnant. M. Maene, qui est absent, mettait d'ailleurs une de ces composantes en évidence, à savoir qu'il a exprimé l'enjeu de la zone rurale et de la ruralité. J'utilise le vocable « ruralité », car il fait à la fois référence aux enjeux liés aux terres agricoles,

à leur culture, à l'élevage mais aussi à la résidence et aux autres activités qui ont lieu en dehors de la zone urbaine dense, dans les zones dites rurales ou semi-rurales. La ruralité est un concept complexe à définir relié, et certainement pas opposé, à l'urbanité.

Les communes dites plus rurales réclament une prise en considération de leur espace qui ne soit pas «en creux», tout comme la FWA le faisait lors de nos auditions par rapport aux terres agricoles. La ruralité est plurielle, elle a besoin de perspectives d'avenir et elle ne peut se définir comme «ce qui reste, une fois les autres activités définies et implantées sur le sol».

Si la ruralité a beaucoup évolué et que, manifestement, lorsque l'on considère des analyses macro, toute la Wallonie est urbanisée au sens des standards internationaux — je n'étonnerai personne, en disant effectivement que c'est un territoire dense, densément peuplé -, il n'en reste pas moins que les communes wallonnes n'ont pas toute la même réalité et que l'on ne peut pas nier que les enjeux se déclinent variablement en Famenne-Ardenne et à Charleroi. L'exposé des différents intervenants lors de la présentation de la synthèse des résultats des Ateliers, ce 28 octobre, était assez éloquent à ce sujet.

On comprend que l'enjeu soit dans la densification des noyaux existants, et que les gros noyaux, à savoir les agglomérations urbaines, focalisent l'attention par le nombre de personnes concernées et les enjeux qu'elles cristallisent. Néanmoins, si la solidarité urbaine et l'urbanité wallonne doivent évoluer, la ruralité le doit aussi.

Je voulais mettre ces deux enjeux en parallèle et vous demander si vous entendez intégrer cet enjeu spécifique. Ces réflexions sont-elles alimentées par les politiques de vos collègues — je pense à vos collègues qui ont en charge la ruralité et les villes. Y a-t-il une transversalité? Des pistes de réflexion sont-elles en cours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Il ressort en effet clairement des Ateliers du territoire que l'aménagement du territoire doit expliciter davantage son projet pour la ruralité. Celui-ci doit être mieux identifié et s'inscrire en complémentarité du renforcement des espaces urbains.

Il faudrait, par exemple, davantage souligner que les espaces à plus «haut potentiel de développement» dont j'ai développé le concept dans les «lignes de force de l'aménagement du territoire pour le 21^e siècle» sont des espaces aussi bien urbains que ruraux. Il n'y a pas de volonté d'opposition entre le milieu rural et le milieu urbain.

À ce titre, ces centres ruraux doivent bien être confortés, tant au niveau de la résidence que des services ou de l'activité économique. C'est ainsi que mon collègue Jean-Marc Nollet et moi-même avons proposé de définir au moins un noyau d'habitat pour chaque commune, même la plus rurale.

Il est également nécessaire de tenir compte de la spécificité des villages, notamment pour les modalités de densification. Une prochaine recherche de la CPDT portera d'ailleurs sur cet aspect.

La Fondation rurale de Wallonie s'est investie très activement dans l'organisation et la participation aux Ateliers du territoire. À l'issue de son travail de fond, la FRW a produit un avis très instructif. J'y épingle l'argument suivant, que je partage : «*Les atouts des milieux ruraux doivent intervenir dans la solution tout autant que la prise en compte de leurs faiblesses*». Cet avis, comme celui également très riche du Réseau-Lux, constitue une première base à la réflexion qui doit permettre de développer dans le SDER des enjeux, des objectifs et des mesures appropriées au monde rural.

J'entends bien associer étroitement les acteurs représentant le monde rural à la révision du SDER.

Il s'avère également nécessaire de lever certaines incompréhensions. La densification des noyaux d'habitat ne se fait pas au détriment de l'espace rural. Elle doit au contraire contribuer à mieux desservir certains espaces en services et permettre ainsi la préservation de l'identité des villages un peu trop excentrés. Comme je l'ai dit à votre collègue, le Député Maene, mon objectif n'est pas d'interdire de bâtir dans les zones qui seraient moins bien localisées, mais bien de densifier celles qui sont les mieux situées. Il n'est pas question de provoquer un déménagement massif des personnes habitant en milieu rural vers les centres urbains. Personne ne souhaite un exode rural. Néanmoins, il convient de bien appréhender et anticiper les défis énergétiques et climatiques, notamment pour éviter que le renchérissement du pétrole ne pénalise trop ces zones, et en particulier certains publics plus captifs.

J'entends bien développer ma politique de manière complémentaire et cohérente par rapport à celle de mes collègues. J'ai personnellement participé au colloque «Bassins de Ville — Bassins de vie» organisé à l'initiative de mon collègue, Paul Furlan. J'ai également initié, dès mon entrée en fonction, un cofinancement des parcs naturels, qui sont de la compétence du Ministre Benoit Lutgen.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. J'épingle peut-être une piste, quand vous dites que

vous pourriez aller vers une interprétation plus rurale des lignes de force. Je pense que c'est une bonne piste.

Les noyaux d'habitats concernent tout le monde et leur densification n'est pas spécifiquement une politique plus urbaine que rurale. Je pense que, dans les lignes de force, beaucoup de choses dépendent de la ruralité. Ce ne serait pas une mauvaise chose d'y travailler sans opposer ruralité et urbanité.

(Mme Cremasco, Vice-Présidente, reprena place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE
DE MME DE COSTER-BAUCHAU
À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LE SUIVI DE L'IMPLANTATION DU
SIÈGE SOCIAL DE FEDEX EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Madame de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «le suivi de l'implantation du siège social de Fedex en Wallonie».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la société Fedex vient d'inaugurer, au mois d'octobre, un tout nouveau centre de distribution en Brabant flamand, à Machelen. Cette société, arrivée dans notre pays en 1985 et qui emploie plus de 800 personnes, est en constante évolution.

Depuis quelques années, elle cherche à déménager son *headquarter*. Dans la recherche d'un nouveau site, son intérêt s'est vite porté sur La Hulpe. Malheureusement, tant le promoteur que la société ont décidé de retirer ce site parmi leurs sites de prédilection, en raison de la lenteur des démarches administratives.

Il y a un an, en octobre 2010, je vous interrogeais par rapport à ce que l'on allait faire pour essayer de garder cette entreprise en Wallonie.

Vous m'informiez que vous aviez soumis à la société Fedex neuf sites alternatifs à La Hulpe pour l'implantation de leur siège. Seuls six sites avaient finalement été retenus.

Quelle est la situation actuelle ? Un site a-t-il été

sélectionné ? Si oui, où en sont les démarches en matière de permis, d'enquête publique *et cætera* ?

A-t-on toujours des contacts, au niveau de la Wallonie, avec Fedex ? Si oui, quels en ont été les résultats ? Si jamais aucun site wallon n'avait été retenu, ce que j'espère ne pas devoir entendre, la société Fedex a-t-elle marqué un intérêt pour une autre région ? La Flandre a-t-elle fait des propositions pour ce site ? Vous comprendrez que, dans la situation économique actuelle, il me semble extrêmement important que ce type d'entreprise puisse s'installer en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je vous confirme qu'en réponse à la demande des sociétés Fedex et Codic, j'ai fait identifier et analyser par mon administration des alternatives de localisation au site de La Hulpe. Au total, neuf sites ont été identifiés par l'administration, en concertation avec l'IBW, Codic et l'AWEx-OFI.

Ils ont fait l'objet d'une présentation à l'entreprise Fedex, au promoteur Codic et à AWEx-OFI en mai 2010, afin que Fedex puisse faire son choix selon ses propres critères. Au final, six sites, accueillis positivement par Fedex, satisfaisaient aux critères d'affectation, de superficie et de sécurité juridique.

Des tout derniers contacts de mon cabinet avec Fedex, il ressort que, pour ses employés situés à Bruxelles, Fedex a récemment signé un contrat de location de bureaux à Bruxelles, dans un immeuble proche de ses bureaux actuels. Pour ses employés situés à Melsbroek, Fedex examine encore les possibilités d'implantation.

Lors de chaque contact, mes services ont fait savoir à Fedex qu'ils étaient disponibles pour poursuivre le travail d'accompagnement urbanistique en matière d'implantation, étant entendu que l'accompagnement économique, lui, relève de l'AWEx et des compétences de mon collègue Jean-Claude Marcourt.

J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour orienter la société Fedex vers un investissement en Wallonie; en démontrant qu'il y a du terrain disponible dans notre région, répondant à des critères stricts de localisation tels que définis par le demandeur. Au delà, évidemment, c'est une décision qui est du ressort de la société.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je n'ai pas très bien compris. Ils cherchent toujours à s'implanter mais la balle est dans leur camp. A-t-on